

QUESTIONS CFDT

1 - Liste des promotions 2008

Quand va être diffusée la liste des promotions 2008 ?

R - Les dispositions de l'article 3 de l'accord salarial sont suffisamment précises et ne prévoient pas la diffusion générale de la liste des promotions comme demandé. Par ailleurs, un bilan annuel sur ce thème est effectué avec les Délégués Syndicaux.

"Article 3 : Information des salariés

Afin d'assurer une meilleure transparence du système de rémunération, la Direction des Ressources Humaines diffuse largement dans la Société, à l'occasion des campagnes de mesures individuelles, les éléments statistiques permettant à chacun de se situer. Tout salarié peut ainsi s'adresser à sa hiérarchie, à son gestionnaire de Carrière, à son service de Ressources Humaines pour, si ce n'était pas le cas, avoir communication de ces éléments."

2 - Mise à jour des statuts sous intranet

Pourrait-il y avoir, sous intranet, la description claire, lisible et actualisée des statuts des employés sous une seule rubrique ?

R - Les statuts du personnel relèvent de l'accord de 1982. Si une mise à jour ou des évolutions sont nécessaires, elles devront se faire par le biais de négociations.

3 - Précaires, CDD et nouvelles embauches

Combien d'intérimaires et de CDD ont-ils vu leur contrat se transformer en CDI ?

Pourquoi les propositions de contrat d'embauche des cadres ne proposent-elles que le forfait jour au lieu de leur laisser le choix sur le mode horaire ?

Depuis les quatre derniers mois, combien y a-t-il eu d'embauches cadres et combien sont au forfait jour ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.

4 - Contrats Arcoce et Rebecca

En termes de plan de charge, quels sont les services qui vont bénéficier de ces deux contrats ?

Suite à la déclaration de M. Engerand aux P.M.E. du Sud-Ouest en juillet : «Les opérations de texture, d'imprégnation de résine et précéramique, de réalisation de préformes composites, de perçage, d'assemblage, de caractérisation des matériaux composites seraient confiées à des sous traitants de la région. (réf. L'Usine Nouvelle du 16/07/08) », quelle est la diminution de charge attendue pour les services traitant ces opérations actuellement au sein de SPS ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

5 - Intérimaires pour le support SIRIUS

Comment sont pris en compte les déplacements des intérimaires qui participent au support SIRIUS ? Ils utilisent leur véhicule personnel et n'ont pas la carte d'assurance du groupe pour les déplacements professionnels, comme pour aller au CAEPE par exemple.

R - Les intérimaires bénéficient des mêmes dispositions que les salariés sur site si en l'absence de véhicule de service ils utilisent à la demande de l'entreprise leur véhicule personnel. Ils peuvent prétendre de ce fait au remboursement des frais kilométriques.

6 - Déclinaison de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008
Quelles ont été les modifications apportées à SPS suite à l'Accord National Interprofessionnel sur la "Modernisation" du Marché du Travail signé le 11 janvier 2008 ?

R - La loi sur la modernisation du marché du travail est prise en compte. Elle nécessite d'être interprétée et adaptée compte tenu de la réalité de la dimension de l'entreprise. Par ailleurs, des accords de branche pour la métallurgie vont être négociés, et en temps voulu, la déclinaison sera faite chez Snecma Propulsion Solide.

7 - Questions diverses

8 - Date de la prochaine réunion

R - Elle aura lieu le jeudi 16 octobre 2008 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

1 - Impact de balle

Le 18 août au matin, un salarié de l'UMT a trouvé au pied de sa machine une balle de fusil. Les points d'impacts sur la vitre et sur la poutre du palan sont à hauteur d'homme. Une enquête de gendarmerie est en cours. Quelles en sont les premières conclusions ?

R - Aucun commentaire sur le sujet dans le cadre du secret de l'instruction.

2 - Heures supplémentaires

Nous vous demandons de nous communiquer le nombre de salariés ayant effectué depuis début janvier 2008 les nombres d'heures supplémentaires suivantes par services :

. 100 h.<HS<150 h. :

. + de 150 h. :

R - Les informations concernant les heures supplémentaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.

3 - Indemnisation transports collectifs

Suivant l'article 2 du chapitre 3 de l'accord salarial 2008, il est prévu une participation à hauteur de 50% de l'entreprise aux frais de transport collectif (lieu de travail - domicile), à compter du 1^{er} mars 2008.

A ce jour, cette mesure n'est toujours pas entrée en vigueur.

Quelles sont les raisons de ce retard ?

Plusieurs salariés concernés vous demandent la prise en compte immédiate de cette mesure avec effet rétroactif au 1^{er} mars.

R - Depuis la signature de l'accord salarial, plusieurs salariés ont demandé à bénéficier de cette mesure. Une communication concernant cette disposition ainsi que les transports sera faite dans les prochaines semaines.

4 - Non cadres - Promotions au 1^{er} juillet

Combien de promotions ?

Parmi celles-ci, combien de passage au niveau VI ?

Combien de passage cadre ?

R - Cf. réponse à la question CFDT n°1.

5 - Augmentations individuelles non cadres au 1^{er} juillet

Combien de salariés (nombre et %) ont bénéficié d'une augmentation et quels ont été les montants perçus (mini, moyen et maxi) ?

Combien de salariés non-cadres ont perçu une prime ?

Combien de salariés non-cadres ont perçu une AI et une prime ?

R - Cf. réponse à la question CFDT n°1.

- 6 - Augmentations individuelles cadres au 1^{er} juillet
 Combien de cadres ont perçu une augmentation individuelle, et quel en a été le montant mini, moyen et maxi (en €) par catégories ?
 Combien de cadres n'ont perçu qu'une prime, et quel en a été le montant mini, moyen et maxi ?
 Combien de cadres ayant perçu une augmentation individuelle, ont également perçu une prime ?
 Combien de cadres n'ont eu ni augmentation, ni prime ?

R - Cf. réponse à la question CFDT n°1.

- 7 - Blindage du bâtiment 1
 Outre le fait que le bareaudage de la façade du bâtiment 1C est parfaitement inesthétique et que les salariés se retrouvent désormais en cage, quelle était la différence de coût entre ce bareaudage et la pose de vitres blindées ?
 Confirmez-vous la date de fin septembre 2008 pour la pose des vitres blindées dans le hall du 1-2000 ?
 Qu'en sera-t-il des salariés habilités CD en poste dans un autre bâtiment ?

R - La solution de vitres blindées que nous avons envisagée dans le cadre de la mise en conformité CD n'a pas été acceptée par les autorités pour les fenêtres donnant directement sur l'extérieur. Cette solution n'a donc pas été évaluée. Concernant le hall du 1-2000, le dossier est en cours de traitement par le service achats. Les délais de réalisation seront confirmés une fois la commande passée. Les salariés habilités restent habilités et se doivent de travailler dans des locaux sécurisés, notamment les bâtiments 3 et 10.

- 8 - Salle DP
 Au vu de son aménagement actuel (10 places pour 17 m²), nous considérons cette salle comme trop petite. Nous demandons l'octroi d'un local plus convenable en terme de ratio nombre de places/ m².

R - Comme annoncé en réunion DP de juillet 2008, nous vous confirmons que cette salle nous semble dimensionnée pour recevoir chaque groupe de délégués du personnel et que pour tout besoin de réunion spécifique, nous mettrons à votre disposition la ressource nécessaire. A ce jour, aucune demande n'a fait l'objet de refus.

- 9 - Permission à récupérer
 Pourquoi la suppression de l'acquis des permissions à récupérer pour les personnels à l'horaire variable et l'instauration des prises de HI obligatoires et autres retenues sur paie ?

R - Les dérives des arrivées tardives ne sauraient être admises dans le cadre d'un fonctionnement normal de l'entreprise. Il est devenu indispensable de rappeler que l'horaire individualisé avec des plages fixes définies n'est pas un horaire libre.

- 10 - Canalisation eau angle bâtiments 18 et 19
 Faire couler de l'eau depuis plus de 3 mois sans discontinuer (semble t-il) est-ce là du développement durable ?
 La vérification de la fréquence de ce dispositif a t-elle été faite ?

R - Ce dispositif est bien prévu pour éviter l'obturation du réseau d'eaux usées. Son fonctionnement de type chasse d'eau a été choisi pour sa fiabilité et sa faible consommation d'énergie. Cette installation qui fait l'objet de contrôles fréquents ne présente pas de dysfonctionnement.

11 - Trottoir angle bâtiment 4/28

Pour des raisons de sécurité des piétons, nous demandons la réfection de la bordure de trottoir détériorée sur plusieurs mètres à l'angle des bâtiments 4 et 28.

R - Ces travaux ont déjà été identifiés et seront traités courant septembre.

12 - Trou dans la chaussée

Le long du bâtiment 500 et dans la zone de manœuvre des camions de livraison des cadres de bouteilles de gaz, un effondrement et un trou se sont formés sur la chaussée. Nous vous demandons d'effectuer rapidement les travaux de remise en état nécessaires.

R - Suite à votre demande par Lotus du 4 septembre 2008, une demande de travaux a été envoyée aux moyens généraux pour traitement.

13 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2008 et le 31/08/2008, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2008 et le 31/08/2008, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.

14 - Démissions ATA

Combien de salariés ont physiquement quitté l'entreprise à ce jour et ce depuis le début du dispositif en 2002 ?

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2008 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées : pour 2008 ?

R - A ce jour, 236 personnes ont quitté l'entreprise, 18 ont démissionné et sont encore présentes, 17 démissions ont été enregistrées en 2008 et 46 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission. NB : A compter de 2009, cette information sera remise au Comité d'Entreprise;

- 15 - Forfait jour
 Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **412**
 Sur ce nombre :
 Combien sont sans référence horaire ? **14**
 Combien sont adhérents au forfait jour ? **174**
 Combien sont assujettis au régime horaire ? **224**
 Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**
 Combien de salariés depuis le début 2008 ont changé de régime horaire ? **11**
 - du régime horaire vers le forfait jour ? **10**
 - du forfait jour vers le régime horaire ? **1**
 Combien de demandes, combien de refus ?

R - Toutes les demandes reçues ont été traitées.

- 16 - Précaires et détachés (1)
 Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 31/08/2008?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.

- 17- Précaires et détachés (2)
 Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :
 - sur le mois écoulé ?
 - en cumul sur l'année 2008?
 Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :
 - sur le mois écoulé ?
 - en cumul sur l'année 2008 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.

- 18 - Lettres d'avertissement
 Depuis la dernière réunion des DP du 10/07/2008, y a-t-il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde ?
 Combien ?
 Pour quels motifs ?

R - Pas de courrier.

- 19 - Offres d'emplois externes
 Les offres d'emploi externes SPS (en CDI ou CDD), font-elles l'objet d'annonces à l'ANPE, à l'APEC, dans la presse ... ?
 Si oui, pour quels postes ?

**R - Les postes collaborations externes CDI ont fait l'objet d'annonces.
Nous vous rappelons la mise en place d'un nouvel outil Safran (profils.net) sur lequel apparaissent dorénavant tous les postes cadres et non cadres ouverts à l'externe (chemin d'accès : Safran – Groupe Safran – Carrières – consulter les offres).**

20- Questions diverses

21 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 octobre 2008 à 9 heures.

QUESTIONS CFE-CGC

1 - Happy birthday TEPA !

Au 1^{er} octobre prochain, les ingénieurs et cadres au forfait jour de SPS fêteront un bien triste anniversaire : une première année de totale inéquité vis à vis des mesures de la loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA), par rapport aux salariés en forfait horaire.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que la Direction de SPS ou du Groupe restaure le différentiel de pouvoir d'achat dont cette population n'a pas bénéficié ?

La CFE-CGC considère que cette façon de traiter du personnel corvéable à merci est indigne et exige qu'il y soit remédié au plus tôt.

R - Nous prenons note de vos deux questions qui font l'objet de notre réponse suivante.

Les craintes que vous exprimez font principalement écho aux mesures annoncées par le gouvernement et aux lois votées par nos députés.

Les promotions accompagnées de changement de régime horaire n'induisent nullement la contrainte du travail 13 heures durant comme vous l'évoquez.

Nous rappelons que nous veillons au respect des horaires et des limitations des temps de présence.

Enfin, le principe même que la demande soit exprimée par le salarié est un principe non remis en cause.

Actuellement, nous avons également deux demandes individuelles de passage au forfait jours en cours d'instruction, malgré l'insistance des personnes.

2 - Les jours raccourcissent, les forfaits-jours fleurissent

Est-ce l'attractivité des conditions du forfait-jour qui conduit à la multiplication de ces forfaits dans l'entreprise ?

Pour mémoire, voici quelques indubitables «avantages» à opter pour le forfait jour :

- le maintien au même salaire pour ceux qui passent du forfait horaire au forfait jour, mais sans réduction partielle de charges salariales ni d'impôt sur le revenu,
- le droit de travailler 13 heures par jour, jusqu'à 235 jours par an,
- le droit de travailler tout court, les nouveaux embauchés n'ayant pas le choix,
- l'accession à une promotion certainement méritée, mais conditionnée au changement de régime horaire.

La CFE-CGC exige que la direction respecte les dispositions de l'accord sur l'organisation et la réduction du temps de travail des ingénieurs, cadres et niveaux VI du 23 novembre 2000 et mette fin à la prolifération des forfaits jour.

En particulier, cet accord prévoit que la demande du passage en forfait jour émane du salarié, que cela ne peut concerner qu'une minorité d'ingénieurs et cadres, qui doivent disposer d'une autonomie ... non pas dans leurs tâches, mais dans la gestion de leur temps de travail (ce qui est rare pour la majeure partie des activités de SPS, pour lesquelles on ne peut nier qu'elles peuvent être réalisées ente 7 heures et 19 heures, en semaine).

R - Cf. réponse à votre question n°1.

3 - Chèque Emploi Service Universel, deuxième réclamation

Notre accord de politique salariale 2008 prévoit 3 cas distincts de versement de CESU avec abondement :

- 500 €, avec 50% de participation de SPS pour les parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans,
- 500 €, pour tout un chacun recourant à des personnes en situation de handicap, avec 50% de participation de SPS,

- 500 € pour les salariés handicapés ou ayant des personnes handicapées à charge, avec 100% de participation de SPS.

La CFE-CGC réclame à nouveau l'application des dispositions de l'accord, notamment pour les parents d'enfant de 0 à 3 ans.

R - La mise en place de ce dispositif en 2008 a été effectué selon la présentation et explications données en amphi.

4 - Questions diverses

5 - Date de la prochaine réunion

R - Elle aura lieu le jeudi 16 octobre 2008 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

- 1 - CDD
Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.**
- 2- Intérim
Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.**
- 3- Détachés
Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 24 juillet dernier.**
- 4 - Permanence
Nombre de personnels présents pendant la permanence par secteurs
Nombre d'accidents et d'incidents
Nombre de dépassements d'horaire journalier et hebdomadaire
Nombre de personnels ayant bénéficié d'un repas (traiteur)
Nombre de fiche d'alerte
- R - Semaine 31 : 264 (DAC 17, DAF 13, DGO 174, DGP 40, DRH 20)
Semaine 32 : 158 (DAC 8, DAF 10, DGO 96, DGP 35, DRH 89)
Semaine 33 : 119 (DAC 12, DAF 10, DGO 58, DGP 30, DRH 9)
3 accidents.
Environ 40 repas servis par jour.
3 fiches d'alerte.**
- 5 - Sous-traitance
De nombreux incidents techniques ont eu lieu lors de la remise en route des installations (autoclaves et utilités...). Ceux-ci sont dus à la multiplication des sous-traitants sur le site et à une organisation des plus aléatoire. A quand le retour à une maintenance SPS qui donnait entièrement satisfaction ?
- R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.**
- 6 - Panneau d'affichage
Suite à l'accord des organisations syndicales de faire apparaître l'appartenance des élus à

leur syndicat sur les panneaux d'affichages, où en est la mise à jour ?

R - Votre demande est prise en compte et une mise à jour sera effectuée dans le courant du 4^{ème} trimestre 2008.

7 - Pôle vélo
Qu'en est-il de l'avancement sur le pôle vélo ?

R - Son principe reste inscrit, dès à présent et dans cet esprit, des racks ont été mis en place sur le site. Nous prévoyons une réunion de travail avec les moyens généraux sur ce sujet au cours du mois d'octobre 2008.

8 - Lampes «écologiques» à piles
Où en est l'enquête sur les lampes et que compte faire la direction pour enrayer cette pollution ?

R - Une communication pour sensibiliser le personnel sur la présence d'accumulateurs dans les lampes dynamo distribuées avant les congés sera effectuée par la Communication d'ici fin septembre.

9 - Salle DP
Depuis le 1/08, une nouvelle salle DP a été attribuée, est-ce qu'un placard à balai n'aurait pas suffi ?
De plus, ce débarras n'est pas insonorisé.
Quelques exemples de superficies de bureaux et salles de réunion :
- salle de réunion n°211 bat 1-2000 2^{ème} étage : 78 m2
- bureau n°212 bat 1-2000 2^{ème} étage : 37.6 m2
- bureau n°212 bat 08 : 21.2 m2

R - Cf. réponse à la question CGT n° 8.

10 - Bâtiment 300
La situation n'ayant pas évolué concernant le manque de personnel, nous exigeons une ou plusieurs embauches. La direction va-t-elle enfin réagir ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

11 - GESMOD
Au même titre que le système BAAN, qui a montré son incompatibilité chez SPS, GESMOD apparaît aussi inadapté. En effet, ce système se montre très lourd pour les techniciens et ouvriers. Nous demandons à ce que la direction prenne la mesure de son erreur et allège les contraintes des salariés. Que compte faire la direction ?

**R - Nous ne partageons pas votre point de vue sur l'inadaptation de BaaN. Depuis les groupes de refonte de processus (BPR), ateliers A, ateliers B, le processus a été bien étudié et enseigné aux personnes dans le cadre des formations et du soutien des assistants d'atelier et des formateurs-assistants.
Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas comme avant : les technologies informatiques et surtout les standards (en comptabilité, planification etc.) ne sont plus les mêmes.**

GESMOD a été acquis pour éviter au personnel des saisies dans BaaN : c'est une interface conviviale, qui permet, en atelier, une saisie beaucoup plus rapide qu'avant, et aux études et méthodes, des fonctionnalités nouvelles (imputation du temps en pourcentage), même s'il faut être plus prompt dans l'imputation (avant que les OF ou autres financements ne soient fermés). On n'a pas pu simplifier les manipulations de rattrapage en fin de mois, mais on a tout fait pour les rendre inutiles : plus on impute tôt, plus c'est rapide : le but est d'imputer en un minimum de temps (badge+code à barres), pour ne pas avoir à y revenir ensuite.

12 - Casse-croûte

La direction s'assure t'elle que le personnel peut consommer les viennoiseries et les sandwiches dans le respect de l'hygiène et de la sécurité ?

R - Lors de la mise en place de cette prestation, nous avons rappelé les règles d'hygiène qui doivent s'appliquer. Nous demandons à Eurest de rappeler cette disposition sur l'enveloppe des sandwiches.

13 - Fiches d'alertes

Nombre de fiches d'alertes depuis le début de l'année ?

R - 73 fiches d'alertes, dont 51 relatives à la sécurité, 2 relatives à l'incendie et 20 relatives à l'environnement.

14 - Embauches

Sud revendique l'embauche des précaires travaillant sur des postes pérennes.

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

15 - Questions diverses

16 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 octobre 2008 à 9 heures.